

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 6 janvier à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Pierre CANAULT, David CARRE, Gilles CAUPIN, Domingo DURAN DOMINGUEZ, Fabrice VEILLARD et Nicolas VIARD, Mesdames Dominique AUBOURG, Bénédicte JASSENY, Patricia PILLOT et Patricia SANCHEZ.

Absents : Mesdames Gaëlle MAS,

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice VEILLARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2015

2°) ETUDIE l'état provisoire des dépenses de fonctionnement du budget principal en 2015 et les projections 2016 telles qu'elles découlent des éléments connus actuellement. Une analyse détaillée des comptes afin d'identifier les marges de manœuvre possibles est nécessaire. Elle sera organisée à l'occasion de réunions à programmer au cours du mois de février.

3°) ENTEND Monsieur Fabrice VEILLARD, Maire-Adjoint, faire le point des études en cours en matière de travaux. La situation budgétaire anticipée pour 2016 amènera à faire des choix de priorités. Une réunion spécifique de la Commission Travaux sera organisée en deuxième quinzaine de janvier pour les prioriser.

4°) ORGANISE la préparation de la cérémonie des vœux du 9 janvier 2016 et en répartit les responsabilités.

4°) CONSTATE que suite à l'indisponibilité d'une conseillère municipale membre de la Commission Fêtes et Loisirs, il y a lieu de la remplacer.

Le Conseil Municipal décide de nommer Madame Bénédicte JASSENY à la Commission Fêtes et Loisirs en remplacement de Madame Gaëlle MAS.

La prochaine réunion de la Commission Fêtes et Loisirs se tiendra à la mairie le vendredi 29 janvier à 20h30 (à la suite de la réunion du CCAS).

5°) EST INFORME par le maire que la Commune, afin d'être éligible aux subventions départementales pour la construction de l'UTEP, s'était engagée par délibération en date du 27 juin 2013 à élaborer un Zonage d'assainissement des eaux pluviales. Il était envisagé de l'établir grâce aux compétences de certains conseillers municipaux avec l'aide ponctuelle de l'organisme départemental SATESE.

Le niveau de complexité attendu pour respecter les nouvelles obligations réglementaires nécessite maintenant de faire appel à un Bureau d'Etudes spécialisé. Le coût prévisible d'une telle étude est de 12 à 14.000 € HT, subventionnable à 80 % par l'AESN. Le SATESE pourrait nous assister pour retenir le Bureau d'Etudes (consultation simplifiée, comparaison des offres, choix du prestataire) et monter le dossier de demande de subvention pour autant que la Commune délibère pour solliciter le SATESE et complète la convention actuelle

avec le Département en ajoutant l'annexe 1 qui inclut les eaux pluviales dans sa rubrique 4. Le coût d'intervention du SATESE à la charge de la commune serait nul, le montant de la contribution demandée étant inférieur au seuil de recouvrement (200 €).

En conséquence :

- Considérant l'éligibilité actuelle de la collectivité à l'assistance technique départementale dans les domaines de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau selon le décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007,
- Considérant le modèle de convention pluriannuelle transmis par les services du Conseil départemental sur le sujet,
- Considérant les tarifs applicables annuellement pour bénéficier de cette assistance technique ainsi que le seuil de recouvrement appliqué par le Département,
- Considérant la délibération du conseil municipal du 02 octobre 2015 concernant l'assistance technique départementale dans le domaine de la protection de la ressource,

Le Conseil municipal DECIDE, après en avoir délibéré, de :

- Compléter et signer la convention pluriannuelle en deux exemplaires avec un second domaine : l'assainissement collectif de manière à pouvoir bénéficier de l'option 4 qui concerne entre autre « l'élaboration de cahiers des charges pour le lancement de marchés d'assistance à maître d'ouvrage ou de conduite d'opération en vue de la réalisation d'études (études de faisabilité ou de zonages EU et EP) ou de la réalisation de travaux. Le service assiste le maître d'ouvrage dans la phase de consultation afin de l'aider dans son choix final, de l'aider pour monter le dossier de demande de subvention pour les partenaires financiers, afin d'apporter un appui technique durant ces phases d'études et de travaux. »
- De renvoyer les deux exemplaires signés et la présente délibération à la Direction de l'Eau et de l'Environnement du Conseil départemental
- De solliciter le SATESE pour l'assister dans sa démarche pour l'élaboration de son zonage d'assainissement des eaux pluviales.

6°) EST INFORME que le Contrat Aidé dont bénéficie la Commune pour employer Monsieur Olivier CALDERAN arrive à expiration le 13 juillet 2016. Il sera nécessaire, à la fin de ce contrat, éventuellement écourté si M. CALDERAN trouve un autre emploi, de décider si la commune sollicite un nouveau contrat aidé, dont les conditions pourraient être moins favorables qu'auparavant, ce qui pourrait poser des problèmes budgétaires.

7°) EST INFORME de la présentation effectuée le 10 décembre 2015 à Nonville par le SMETOM Vallée du Loing relative à la proposition d'organisation, d'optimisation et d'harmonisation du prochain marché de collecte des déchets ménagers. Il paraît utile d'avoir avec la direction du SMETOM une réunion spécifique pour étudier les conséquences prévisibles sur la gestion des ordures ménagères de la commune. Le Maire est chargé de l'organiser

8°) EST INFORME de la possibilité de présenter un dossier de subvention au titre de la DETR à des taux variant de 25 à 40 % en fonction des priorités affichées par la Préfecture.

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas présenter de projet au titre de la DETR 2016. Il en est de même des amendes de police.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'étudier avec la SARL VINCENT les modalités de remise en état du terrain communal pour lequel elle a résilié son bail. Un état des lieux sera fait par le Maire avec l'aide de Pierre et Bernard CANAULT.

- Madame Patricia PILLOT rend compte des études faites dans le cadre du SIRP sur les conditions d'hygiène et sécurité avec l'aide de l'expert de la CCMSL et la participation des conseillers municipaux participant aux groupes de travail
- Monsieur Pierre CANAULT
 - demande à nouveau quand les travaux prévus pour réaliser l'exutoire des eaux pluviales de la rue grande sur le terrain qu'il a cédé à la commune. Le Maire répond qu'il y a maintenant lieu d'attendre l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales.
 - Fait remarquer que le parapet du pont de Launoy n'est toujours pas réparé. Le Maire répond que nous sommes tributaires de la disponibilité de l'entrepreneur choisi pour la réparation dont le devis a été accepté par les assureurs. Il a été relancé à de multiples reprises. Il indique actuellement planifier son intervention en janvier.
- Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ considère que la réponse négative donnée à un habitant de lui prêter la salle polyvalente à titre gratuit pour une soirée privée en reconnaissance des services rendus à la commune n'est pas satisfaisante. Les membres du Conseil Municipal sont bien conscients de la valeur des services rendus et remercient l'intéressé de ses nombreuses contributions, Il est néanmoins réitéré qu'il n'est pas souhaitable de créer de telles exceptions qui pourraient donner lieu à des difficultés ultérieures avec d'autres demandeurs potentiels.
- Madame Patricia SANCHEZ rappelle que les jeunes de la commune avaient été sollicités il y a plusieurs mois pour indiquer ce qu'ils souhaiteraient qu'on mette à leur disposition pour se retrouver entre eux. Elle a reçu une remarque de l'un d'entre eux constatant que rien n'avait été fait. Le Maire propose de rencontrer ce jeune pour définir un plan d'action.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.